



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées  
de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens  
1303 Penthaz

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'AIEE

1303 PENTHAZ

Penthaz, le 6 octobre 2021

Préavis N° 01/2021 du bureau du Conseil intercommunal concernant la rémunération des membres du conseil, du président et du secrétaire.

Mesdames, Messieurs,

L'article 29 2ème alinéa de la loi sur les communes du 28 février 1956 a la teneur suivante,

Sur proposition du bureau, le conseil communal fixe les indemnités des membres du conseil, du président, et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Par analogie, l'article 14 de nos statuts s'applique à cette disposition.

Actuellement les rémunérations en vigueur, qui ont été fixées lors du dernier conseil du 14 décembre 2016 sont les suivantes :

Président, par année	Fr.	200.00
Secrétaire, par année	Fr.	600.00
Jetons de présence au conseil, par membre	Fr.	40.00
Etablissement du rapport	Fr.	60.00
Membres, séance d'une commission	Fr.	40.00
<u>Indemnité variable</u>		
Selon temps consacré, par heure	Fr.	50.00

Le Bureau vous propose quelques modifications.

Les jetons de présence aux séances du conseil intercommunal n'ont pas subi de gros changements. Néanmoins, nous considérons ce montant non pas comme une rétribution, mais comme un geste symbolique, lié à un acte civique. Nous estimons préférables de maintenir ce



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées  
de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Dailens, Bettens, Bournens et Sullens  
1303 Penthaz

montant et de continuer à organiser des moments conviviaux permettant aux conseillers de mieux se connaître, en espérant ne plus avoir sur notre route le Covid19.

Le travail effectué par le Président, ainsi que le temps consacré à ses devoirs de représentation mérite également une reconnaissance. Il en va de même pour le secrétaire. Pour cette raison, le bureau estime qu'un ajustement doit être fait, tout en restant mesuré au vu des traitements dans des Step de tailles comparables.

Indemnité proposée pour la législature 2021-2026

Président, par année	Fr.	300.00
Secrétaire, par année	Fr.	800.00
Jetons de présence au conseil, par membre	Fr.	40.00
Etablissement du rapport	Fr.	60.00
Membres, séance d'une commission	Fr.	40.00
<u>Indemnité variable</u>		
Selon temps consacré, par heure	Fr.	60.00

Au même titre que le préavis pour la rémunération du comité directeur, la proposition du bureau doit être traitée par la commission des finances.

Au vu de ce qui précède, le bureau vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEE

- vu le préavis N° 01/2021 concernant la rémunération des membres du conseil, du président, du secrétaire du conseil,
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce complément de préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- d'adopter les indemnités proposées pour les membres du conseil, le président, le secrétaire du conseil pour la législature 2021-2026.

Bureau du Conseil  
Le Président

B. Martin

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES**  
**COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS-BOURNENS-SULLENS**

Au Conseil Intercommunal

1303 Penthaz

Penthaz, le 26 octobre 2021

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis du bureau du Conseil N°1/2021 relatif à la rémunération des membres du Conseil, du Président et du secrétaire.**

---

La Commission des Finances, composée de Mesdames Corinne Borgeaud et Laurence Larghi, de Messieurs Philippe Tesse, Michel Lugeon, Claude Bocion et de Sébastien Thiébaud, s'est réunie le 26 octobre 2021 à la station d'épuration pour étudier le préavis N°1/2021 relatif à la rémunération des membres du Conseil, du Président et du secrétaire.

Sont excusés : Madame Elisabeth Clément

Le Comité de Direction était représenté par Messieurs Claude Moinat et René Nicolet, également présent, Monsieur Bernard Martin, président du Conseil ainsi que Bernard Augsburgers secrétaire/comptable de l'association. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité et pour les réponses apportées.

Le présent rapport a été transmis à tous les membres et aux suppléants, pour d'éventuelles corrections ou précisions.

Comme le précise les statuts de notre association, le Conseil intercommunal fixe les indemnités des membres du Conseil, du Président et du secrétaire du Conseil. Il est d'usage de réviser ces indemnités au début de chaque législature.

Le bureau du Conseil nous propose de maintenir les montants des jetons de présence au Conseil, celui pour l'établissement d'un rapport et celui des membres participant à une séance de commission aux mêmes montants qu'à la précédente législature.

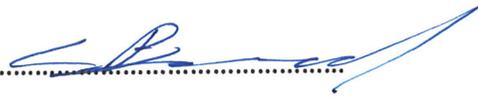
Il nous propose également de revaloriser les montants annuels du Président et du secrétaire et d'augmenter le montant des indemnités variables.

La commission rappelle que la commission des finances de la précédente législature avait déjà émis dans son rapport qu'un ajustement pour les fonctions de Président et de secrétaire du Conseil n'aurait pas été inopportun.

La commission approuve, à l'unanimité de ses membres, les propositions du bureau telles que présentées dans le préavis 01/2021.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose d'adopter le préavis 01/2021.

Les membres de la commission des finances :

Corinne Borgeaud ..... 

Laurence Larghi .....

Michel Lugeon ..... 

Claude Bocion ..... *excuse* .....

Sébastien Thiébaud ..... 

Philippe Tesse, rapporteur ..... 